

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1781 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 1781

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

7 novembre 1966

Numéro JO

n° 12 du 01/12/1966

Date du numéro

1 décembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour une durée de deux ans: A compter du 12 octobre 1966 : Mohamed Issa Soultan, Mile. 3096 : À compter du 26 octobre 1966 : Abdallah Chehem Abdallah, Mle 3097; Ibrahim Houmed Ibrahim, Mle 3098 Les contrats d'engagements sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de six mois à compter de la date d'engagement des intéressés. M. Hassan Bassoma Hassan, sergent de l'armée de Terre. demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 47,85 m2, sur laquelle est édifée une maison en dur à usage d'habitation, sise à Djibouti, quartier 1, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n°,389 au nom de M. Houssein Abdou Mohamed Kassim.